



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**
des Personnels de Préfecture

**COMPTE RENDU
DU COMITE TECHNIQUE SPECIAL
DES GREFFES DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS
ET DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL
DU 20 MARS 2013**

Présidé par M. SENERS, secrétaire général du Conseil d'Etat, le comité technique spécial des greffes des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

Etaient présents en qualité de représentants FO, Mme Irène MONTANGON, M. Patrick FOUINETEAU, Mme Christina PEYRE et Mme Colette GOUSSI ;

L'ordre du jour portait les points suivants :

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2012 du comité technique spécial des greffes des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

Information sur le projet d'arrêté relatif aux caractéristiques techniques de l'application permettant la communication électronique devant le Conseil d'Etat, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs et point de situation sur la mise en œuvre des télé-procédures.

Points d'information sur la mise en place des correspondants sûreté.

Bilan du transfert des tribunaux interrégionaux de la tarification sanitaire et sociale et de la cour nationale de la tarification sanitaire et sociale.

Points supplémentaires inscrits à la demande des organisations syndicales :

- Point sur les correspondants informatiques
- Modalités de remboursement des frais de déplacements
- Règlement intérieur des juridictions administratives

Le PV de la séance du 27 novembre 2012 a été approuvé après une demande de modification de FO sur une de ses interventions.

Télé-recours

Mme D. Kimmerlin, dans une très large intervention, nous a présenté l'arrêté relatif aux caractéristiques techniques de l'application permettant la communication électronique devant le Conseil d'Etat, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs.

Ce décret cadre l'ensemble de la procédure du télé-recours, la liaison avec le site au moyen d'un protocole sécurisé, l'inscription à l'application par les parties, l'identification des parties dans la procédure, la sécurité et la confidentialité des transmissions dans un cadre réglementaire, la définition des logiciels et formats de fichiers utilisables.

Le déploiement, initialement prévu le 2 avril 2013 dans les cours administratives d'appel de Nantes et de Nancy et les tribunaux administratifs rattachés, ne s'effectuera qu'à partir du 3 juin 2013. Il sera généralisé le 1^{er} novembre 2013 voire le 1^{er} décembre 2013.

FO a rappelé sa demande exprimée lors du comité du mois de novembre 2012, sur la possibilité d'un audit sur les réseaux internes et la capacité des bandes passantes nécessaires pour gérer les nouveaux flux de données induites par le télé-recours. Nous avons également signalé le cas du tribunal administratif de Paris, déjà utilisateur, qui avait un temps de réponse beaucoup trop long dans l'échange électronique de la procédure.

Le directeur des services d'information nous a assuré qu'un audit, par un prestataire extérieur chargé de diagnostiquer puis de procéder aux améliorations et ajustements sur le réseau, était actuellement en cours dans cette juridiction.

Il nous a assurés que les réseaux de l'ensemble des juridictions seraient contrôlés avant le début du déploiement du télé-recours. **FO** veillera tout particulièrement à ce que cet engagement soit tenu. En effet, il importe que des problèmes techniques ne viennent pas complexifier la mise en œuvre de cette innovation technologique créant ainsi une charge supplémentaire de travail pour les greffes.

Les formations ont débuté sur les sites pilotes et devraient se généraliser à l'ensemble des greffes de chaque juridiction. Le suivi sera assuré par deux référents qui devront être désignés dans chaque juridiction. Logiquement, il s'agirait d'un correspondant informatique et d'un greffier de chambre qui en assureraient la formation continue.

Par ailleurs, un prestataire extérieur a été choisi et le marché public en cours de signature permettant aux agents de bénéficier d'un centre d'appel pour résoudre les difficultés liées au télé-recours.

FO reste conscient que cette nouvelle procédure, si moderne soit elle, n'aura d'impact que sur le fonctionnement des greffes et là encore l'administration n'a pas procédé à une évaluation ou bien à une étude d'impact sur ces greffes.

Une évaluation est prévue avant le mois de septembre sur les sites pilotes afin de corriger les erreurs du logiciel ou autres et de tirer le bénéfice de l'expérience.

Point d'information sur la mise en place du correspondant sûreté

La liste des référents sûreté devrait être arrêtée très prochainement. Dans la plupart des cas, ce seront les greffiers en chef qui assureront cette fonction. **FO** regrette qu'un appel à candidature n'ait pas été effectué dans les juridictions. Pour mémoire ces désignations interviennent à l'issue des travaux du groupe de travail présidé par M. Dubreuil, président du tribunal administratif de Marseille. **Ce groupe de travail avait été constitué à la suite des nombreuses remarques liées à la sécurité et à la sûreté émises par FO et l'inquiétude qui en découlait.**

FO a, par ailleurs, émis le souhait que cette fonction de référent sûreté ne s'applique qu'au sein des juridictions et qu'en ce qui concerne l'organisation générale des zones de défense, seul le président de juridiction en reste le représentant principal.

Des formations à cette nouvelle fonction devraient être offertes par le CFJA dans les semaines à venir.

Bilan du transfert des tribunaux interrégionaux de la tarification sanitaire et sociale et de la cours nationale de la tarification sanitaire et sociale.

Un bilan tout a fait satisfaisant nous a été présenté par le directeur des ressources humaines du Conseil d'Etat. Hormis l'inexistence de logiciel approprié, le flux de contentieux reste néanmoins peu élevé. Les agents en charge de ce contentieux bénéficient actuellement de sujétions particulières « travaux collectifs ». Une dotation recalibrée en ETP et en crédits de fonctionnement devrait intervenir courant 2013.

Point sur la fonction de correspondant informatique.

En préambule, FO a souhaité saluer la mémoire de notre collègue, correspondant informatique, M. Bruno Choquet, en soulignant ses qualités professionnelles et son sens aigu du service public

Le directeur des services d'information nous a informés qu'un examen de pupitreur serait organisé au mois de juin 2013 (épreuve orale entre le 17 et 28 juin) et précédé de formations adéquates au CFJA. Il convient de noter que FO en faisait régulièrement la demande depuis 2005, année du premier concours. Que l'équipe des services d'information actuelle en soit donc remerciée.

FO a alerté l'administration sur l'importance de la fonction de correspondant informatique.

Des exemples récents dans plusieurs juridictions parisiennes ou de province ont mis en évidence les difficultés dans lesquelles une juridiction dépourvue d'agent qualifié pouvait se trouver.

A ce titre, **FO** a demandé la constitution d'un groupe de travail devant réfléchir à la fonction de correspondant informatique. L'administration a répondu favorablement à cette demande et un groupe de travail devrait se réunir dans les semaines à venir. FO suivra très attentivement leurs travaux et leur synthèse.

Modalités de remboursement des frais de déplacements

Les organisations syndicales ont unanimement demandé la rédaction d'une circulaire définissant exactement les modalités de remboursements des frais de déplacement, les pratiques étant disparates d'une juridiction à l'autre. Les organisations soulignent au demeurant l'existence souhaitée et obtenue des régies d'avances et de recette pour l'obtention des remboursements de ces frais.

Règlement intérieur des juridictions administratives

FO demande que soit rappelé aux présidents de juridictions que toute modification du règlement intérieur de la juridiction doit faire l'objet d'une validation par le comité technique spécial des agents des greffes des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

Enfin **FO** a rappelé l'urgence à résoudre l'ensemble des problèmes liés au transfert des payes, certains de nos collègues se trouvant dans de grandes difficultés financières.

N'hésitez pas à contacter pour de plus amples informations vos représentants FO au Comité Consultatif Spécial/CTPS ainsi qu'au Comité d'Hygiène et de Sécurité Spécial/CHSS

Titulaires : M. Patrick FOUINETEAU (CTPS/CHSS) - Mme Colette GOUSSI/TA Paris (CTPS/CHSS) - Mme Irène MONTANGON/CAA Bordeaux (CTPS) - Mme Corinne PIGNOL/TA Rennes (CTPS) -

Suppléants CTPS: - Mme Christiane PEYRE /TA Marseille - M. Bruno NIEUWJAER /TA Lille (CTPS) -

ainsi que notre site informatique sur l'intranet des juridictions ou sur internet :

www.fo-prefectures.com

